

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 13 janvier 2014

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Benel Martine, François Gabrion, Robert Genty, Didier Courtois, Valérie Hérold, Jérôme Rambaud, Magalie Foliard, Guy Vallon, Hervé Dubrulle, Chantal Bureau.

Étaient absents excusés : Monsieur Stéphane Roy qui a donné procuration à Jérôme Rambaud
Monsieur Bernard Lorin qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne
Madame Caroline Ménager qui a donné procuration à Didier Courtois

Était absente : Alexandra Pointeau

Secrétaire de séance : Magalie Foliard

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2014-01

TARIFS PERISCOLAIRES FIXES PAR LA CAF

Bertrand Hauchecorne informe que les tarifs fixés par la Caf restent inchangés. Le barème de la caf compte 9 tranches, Bertrand Hauchecorne rappelle que le conseil municipal avait ajouté 3 tranches pour les foyers dont le quotient familial dépasse le barème de la plus haute tranche fixé par la caf. Il propose de ne rien modifier.

Il rappelle également que la commune obtient des aides pour l'accueil périscolaire par la Caf grace au contrat enfance jeunesse. Les rythmes scolaires pourront être intégrés dans le contrat « pso ». Il informe qu'un nouveau contrat enfance jeunesse devra être établi en 2014 avec une validité jusqu'en 2017, et co-signé par la CCVA, les 5 communes membres et la crèche familiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve de ne pas modifier les tarifs périscolaires

N°2014-02

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Monsieur Hauchecorne présente le projet éducatif de territoire (PEDT). La structure de pilotage est composée d'Hervé Dubrulle, Laurence Hume, Christelle Fischer et lui-même.

Les classes de maternelle et élémentaire sont concernées, ce qui englobe environ 171 enfants.

Les créneaux seront répartis comme suit :

Temps scolaire :

- du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 (mercredi inclus)
- lundi et jeudi de 13h30 à 15h30
- mardi et vendredi de 13h30 à 16h00

Le temps péri éducatif (ou intermède) :

- lundi et jeudi de 15h30 à 16h30
- mardi et vendredi de 16h à 16h30

à partir de 16h30 c'est le temps périscolaire qui débutera.

Un service de cantine sera organisé le mercredi, et l'accueil de loisirs sera conservé de 14h à 18h

Les activités du temps péri éducatif se décomposera sur des périodes de 7 semaines encadrés par les vacances scolaires.

Monsieur Hauchecorne propose que le service péri éducatif soit gratuit pour les parents.

Une réunion de présentation du PEDT aura lieu le mardi 18 février à 20h30 salle raboliot, et un sondage auprès des parents sera effectué au mois d'avril afin de connaître les organisations de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve que le service péri éducatif soit gratuit
- Approuve le PEDT

N°2014-03

SECURITE INCENDIE AU TREPOIX

Monsieur Robert Genty informe qu'il est nécessaire dans l'avenir d'installer une citerne à la Malandrierie. Une convention sera établie avec le propriétaire du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une citerne à la Malandrierie
- Charge le Maire de signer la convention

N°2014-04

AVENANT TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Bertrand Hauchecorne présente l'avenant proposé par Monsieur Gailledrat, Architecte. Cet avenant prend en compte l'option mélèze de la façade ouest, pour un montant de 24 120 €ht. Ce bardage sera fait à l'intérieur de la salle contrairement aux 3 autres façades.

Robert Genty informe le conseil que les travaux du bardage extérieur débuteront début février et devraient durer jusqu'au 1^{er} mai. Les travaux du bardage intérieur auront lieu du 17 février au 8 mars environ. La section tennis sera prévenue par courrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant d'un montant de 24 120 €ht, et charge le Maire de le signer

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Zac des Garennes** : les bordures et la chaussée seront posées début février, ainsi que les transformateurs Edf. Il faut donc dès à présent déterminer le nom de la place ainsi que les 5 rues. Ces noms seront déterminés au prochain conseil municipal.

Monsieur Hauchecorne informe qu'une réunion sera organisée avec l'Adil (Agence Départementale d'Information sur le Logement), le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement), le cabinet l'Heudé & l'Heudé, et Orlim à destination des nouveaux habitants de la Zac des Garennes, le 4 avril à 18h30.

➤ **Meung Cyclisme** : le club de cyclisme de Meung sur Loire organise une épreuve cyclisme sur la commune le dimanche 6 avril 2014, de 13h30 à 18h. Le club demande la participation de la commune pour les prix des vainqueurs.
Les membres du conseil décident l'achat de 4 coupes.

➤ **Saint Fiacre** : Le concert aura lieu le 6 09 à l'église

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10

Commission finances le 14 mars à 17h